

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 18 novembre 2024

Délibération n° 2024_144
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPEMENT DE COOPERATION
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (GCSMS) " CONVERGENCE HABITAT JEUNES "

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Anne-Eugenie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Jean-Charles ASTIER à Michelle PAGES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC.

ABSENT : 1

Mesdames, Messieurs : Antoine JACINTO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Pôle Jeunesse de Mérignac est un projet phare de la feuille de route du mandat 2020-2026. Il résulte d'un appel à projet lancé par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) et des projets innovants pour la jeunesse.

En 2016, la Métropole de Bordeaux a sollicité le Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) « Convergence Habitat Jeunes » pour qu'il réponde à l'appel à projet et en assure l'ingénierie.

Le projet travaillé et présenté ensemble à l'ANRU a été alors accepté et a permis d'obtenir 2 millions d'euros dont 600 000€ d'ingénierie pour la conduite de ce projet innovant sur 3 communes de la Métropole (Mérignac, Bordeaux et Lormont). Depuis début 2017, Convergence Habitat Jeunes travaille pour mener à bien ce projet qui a réussi à mobiliser de nombreux partenaires et jeunes des territoires pour une durée de 5 ans.

Cependant plusieurs éléments, notamment la transformation du concours d'architecte en dialogue compétitif, sont venus modifier le planning de réalisation et surtout de construction des bâtiments devant recevoir ces trois pôles.

Deux millions d'euros, gérés par l'ANRU sous forme de droits de tirage sont fléchés pour mener à bien ce projet. Ce montage nécessite une trésorerie solide, Convergence Habitat Jeunes devant faire l'avance de l'ensemble des dépenses éligibles et faire appel aux dépenses éligibles sur une assiette de dépenses conventionnées par phases. Ce financement se déclenche par le biais de demandes de paiement au prix d'un lourd travail administratif (valorisation complexe des temps dédiés des membres de l'accord de groupement, mails, suivi, relance, calculs, montage des dossiers, aller-retour ANRU...).

La première phase s'est terminée en 2019 alors que la phase 2 court jusqu'à la fin de la durée de la convention.

Depuis sa création, la répartition de l'enveloppe globale engage Convergence Habitat Jeunes à conduire 10 actions dont 8 sont de l'ingénierie et 2 de l'investissement (Pôle de Mérignac et de Lormont) comme suit :

Montants conventionnés au titre de l'ingénierie	
Assemblée Libre des Jeunes	63 714 €
Pilotage et coordination du projet	35 624 €
Communication	40 791 €
Recherche et capitalisation	126 508 €
Évaluation	192 875 €
Développement des coopérations Lormont	186 084 €
Développement des coopérations Mérignac	186 084 €
Mise en synergie des acteurs de Bordeaux Nord	110 320 €

Reste jusqu'en 2025 : 251 631 €

Sur les 251 631 €, il faut déduire les charges d'ici la fin du projet soit 106 285 € pour l'évaluation et 34 696 € sur un livrable produit par le Forum Urbain. Il reste donc 110 650 € soit une moyenne de 24 588 €/ an. Les avances successives de trésorerie de la part des membres de Convergence Habitat Jeunes s'élèvent à 92 000 € soit la totalité des fonds restant à tirer.

L'association Technowest Logement Jeunes est une association loi 1901, créée en 2004. Elle contribue à l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans, sur le territoire de Technowest. Elle gère trois résidences habitat jeunes, deux à Mérignac et une à Blanquefort. Plus qu'une offre de logements, l'association mène une action socio-éducative auprès des résidents. Elle anime également des permanences d'accueil, d'information, d'orientation pour accompagner les jeunes en recherche de logement.

Le compte de résultat de l'association, clos au 31 décembre 2023 et certifié par le commissaire aux comptes, dégage un résultat de -43 018 €.

Afin de ne pas perdre en qualité d'animation sur les communes, l'Assemblée Générale de Convergence Habitat Jeunes a décidé en 2022, dans l'attente de moyens supplémentaires, que chaque association membre du groupement devait assumer les activités liées à son territoire. Cependant la direction de Convergence Habitat Jeunes indique que ce sont les moyens actuels de Technowest Logement Jeunes qui sont utilisés au détriment d'autres actions du quotidien. Cette solution ne peut donc perdurer jusqu'à l'aboutissement du projet soit fin 2026. De plus les seules charges fixes incompressibles (Commissaire aux comptes, assurances, comptabilité...) ne sont plus financées faute d'une enveloppe suffisante pour aller au bout du projet.

Le groupement Convergence Habitat Jeunes sollicite une aide supplémentaire à la ville de Mérignac à hauteur de 17 300 € afin d'aller au bout des engagements mutuels, pour poursuivre l'accompagnement de ce projet d'ampleur sur la Ville et dans l'objectif d'impulser une dynamique métropolitaine pour la jeunesse mérignacaise. Cette aide leur permettrait de se doter d'un temps d'un assistant administratif afin d'accompagner les acteurs du groupement.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-2,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 7 novembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 17 300 €/an à Convergence Habitat Jeunes ;

ARTICLE 2 : d'inscrire cette dépense supplémentaire au budget de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour



Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 18 novembre 2024



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le 19/11/24
ID 033-213302813-20241118-7347-DE-1-1

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.